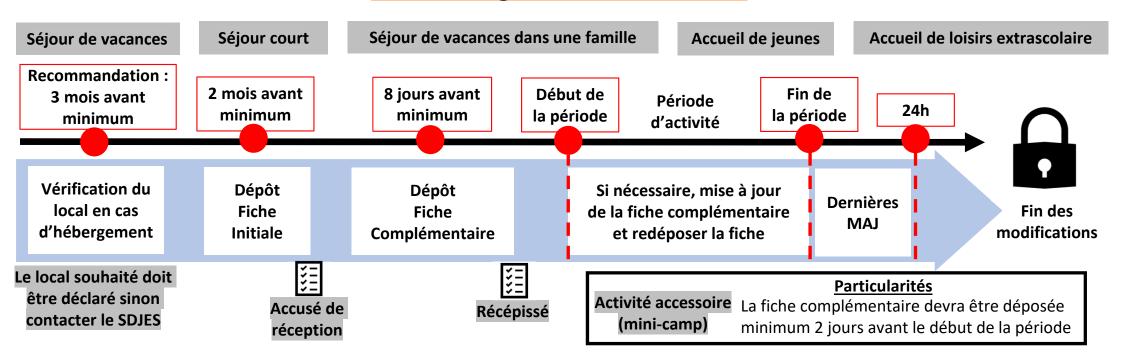


Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

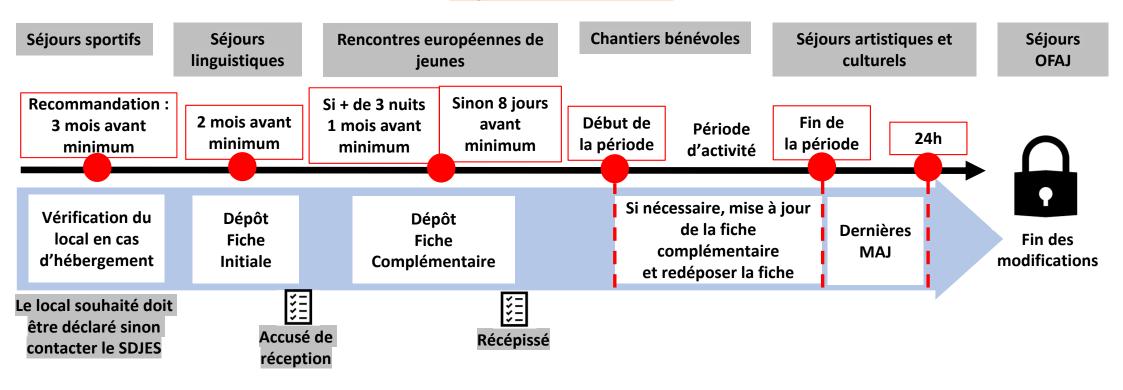
Téléprocédure des Accueils de Mineurs

Les délais de déclaration

Pour tous les séjours avec hébergement et accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires



Séjours spécifiques



Pour les accueils de loisirs périscolaires

